

## L'incontournable... L'économie allemande dans le rouge au troisième trimestre... temporairement

• Au troisième trimestre, **le PIB allemand s'est contracté de -0,2% par rapport au trimestre précédent** (contre +0,5% au deuxième et +0,4% au premier), mettant fin à 13 trimestres consécutifs de croissance. En glissement annuel, le PIB allemand a continué de ralentir (+1,1%, rythme le plus faible depuis 5 ans).

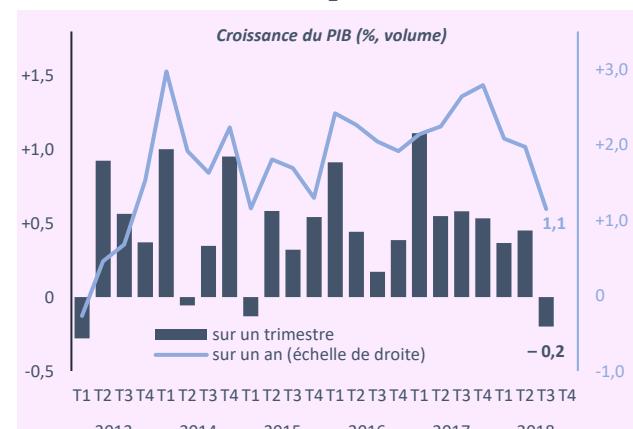
• Selon le Bureau fédéral des statistiques allemand (Destatis), **ce recul du PIB s'explique « principalement par la dégradation du solde commercial »** (baisse de -0,9% des exportations et hausse de +1,3% des importations) du fait notamment du secteur automobile. **Pesant 20% de l'industrie allemande, le secteur automobile, dont 75% de la production est destinée à l'export, a en effet souffert de plusieurs effets combinés :**

- **l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre dernier de nouvelles normes antipollution (« WLTP »)** qui a causé une désorganisation dans les chaînes de production automobile. Selon le ministère de l'économie, corrigé de cet effet, le PIB aurait augmenté. **Un effet ratrappage est attendu au trimestre prochain ;**
- **les développements internationaux tels que les tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis** (respectivement 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> partenaires commerciaux de l'Allemagne) ou encore **les incertitudes liées au Brexit**, qui sont de nature à fragiliser l'activité des grands constructeurs automobiles allemands.

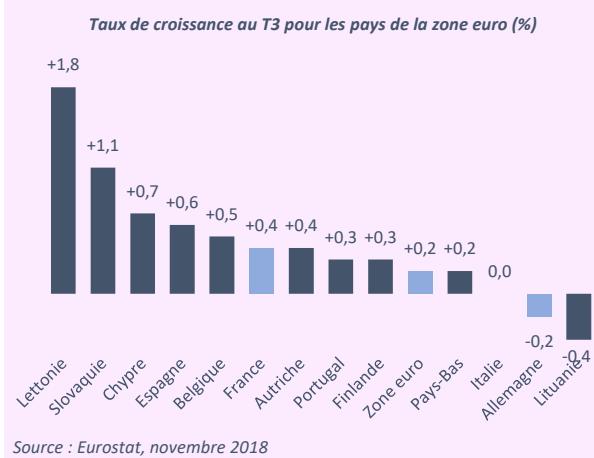
• Ce coup de froid sur l'économie allemande (seul Etat de la zone euro avec la Lituanie ayant connu une contraction de son PIB) ne serait néanmoins que temporaire selon le Président de la Bundesbank Jens Weidmann pour qui « *les fluctuations à la hausse et à la baisse des chiffres ne doivent pas nous détourner du fait que la reprise économique reste intacte* ». **Il n'empêche que les prévisions de croissance pour 2018 et 2019 ont été revues à la baisse** : +1,7% pour la Commission et +1,6% pour le Conseil allemand des experts économiques (appelé aussi les « 5 sages »).

• **Les effets de ce ralentissement sur l'activité des entreprises exportatrices françaises sont difficilement prévisibles**, même si l'Allemagne est le 1<sup>er</sup> partenaire commercial de la France, et de loin (la France étant pour sa part le 4<sup>ème</sup> partenaire de l'Allemagne). Ainsi en 2017, quand la croissance allemande atteignait +2,2%, les exportations françaises y diminuaient de -4,0% accentuant le déficit commercial français avec l'Allemagne (-17,2 milliards d'euros).

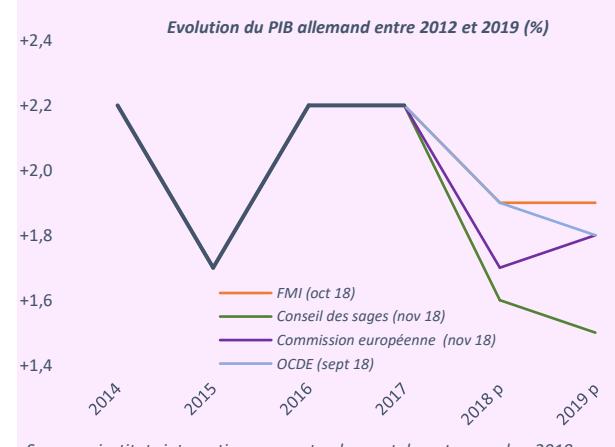
• Dans le même temps, **le rééquilibrage attendu du modèle de croissance allemand vers la demande intérieure** (marché du travail au plein emploi et coup de pouce fiscal en faveur des ménages) **constitue une opportunité pour les entreprises françaises exportatrices**. A condition néanmoins **qu'elles améliorent leur compétitivité** (prix, innovation, excellence opérationnelle, qualité, etc.).



Source : Destatis, novembre 2018

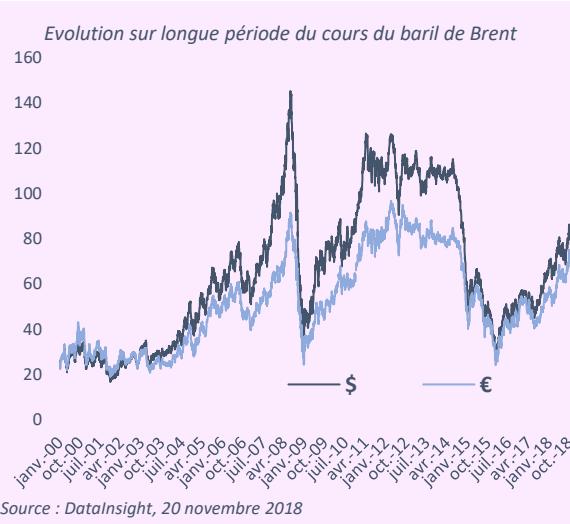


Source : Eurostat, novembre 2018



Sources : instituts internationaux, septembre, octobre et novembre 2018

## Le graphique de la quinzaine... Le baril de pétrole est-il vraiment trop cher ?



Source : DataInsight, 20 novembre 2018

- **En seulement un mois, le prix du baril de pétrole a diminué de 25% pour s'établir à environ 60 dollars.** Est-ce encore trop élevé ? D'ailleurs, à 86 dollars le baril le 4 octobre dernier, était-ce trop élevé ?
- Sur les 10 dernières années, le prix moyen du baril de Brent atteint 80 dollars. Entre février 2011 et septembre 2014, soit plus de 3 ans, le baril a sans cesse coté au-dessus des 100 dollars. Enfin, le 3 juillet 2008, il a atteint un pic historique de 145 dollars et certains l'imaginaient grimper jusqu'à 200 dollars.
- Le prix du baril résulte de **la confrontation entre l'offre et la demande sur le marché**. En 2018, selon l'Agence internationale de l'énergie, **la demande mondiale de pétrole devrait représenter 99,2 millions de barils par jour** tandis que **l'offre s'élèverait à un peu plus de 100 millions de barils par jours** (dont 42% issue de la production des pays membres du cartel OPEP).
- L'offre et la demande de pétrole évoluent au gré de **facteurs économiques** (dynamisme de l'activité et perspectives) et **géopolitiques** (embargo, sanctions).

## Focus sur... Accord sur le Brexit : conséquences pour les entreprises françaises

- **Le 29 mars 2019, à minuit (23h à Londres), le Royaume-Uni quittera l'Union européenne.** Telle a été la volonté des électeurs britanniques exprimée lors du référendum du 23 juin 2016 (victoire du « leave » par 51,9% des suffrages exprimés). Depuis, les négociations entre Bruxelles et Londres pour parvenir à un projet d'accord ont été des plus âpres : et pour cause, il s'agissait de **défaire près d'un demi-siècle de liens juridiques et étroits entre l'Union des 27 et le Royaume-Uni, dans un temps très court, sans compromettre l'avenir d'une relation qui, pour l'intérêt de tous, doit demeurer confiante et intense.**
- **Le 14 novembre dernier, les deux parties sont convenus d'un projet d'accord.** Aussitôt cinq ministres et secrétaires d'Etat du gouvernement de Theresa May, mécontents du contenu de ce projet, ont présenté leur démission (dont Dominic Raab le ministre en charge du Brexit). Ce projet d'accord (585 pages) couvre notamment les dispositions communes, les droits des citoyens, les problématiques liées à la séparation, la période de transition, le règlement financier, la structure de gouvernance de l'accord, l'Irlande et l'Irlande du Nord, Chypre et Gibraltar.
- **Le 25 novembre dernier, les 27 pays de l'Union européenne se sont retrouvés lors d'un sommet européen extraordinaire pour finaliser et formaliser l'accord de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne.** Aussi cruciale soit-elle, cette étape a été franchie avec succès et les 27 ont pu envoyer un signal fort, celui de l'unité.
- **Mais le plus difficile reste à faire puisque c'est au tour du Parlement Britannique de voter l'accord** (d'ici le 10 décembre prochain). Or à ce jour, *il semblerait que Theresa May ne dispose pas d'une majorité suffisante pour faire adopter l'accord* (elle possèderait entre 230 et 290 voix sur les 318 requises). **En tout état de cause, que l'accord soit ou non adopté par le Parlement britannique, le Brexit aura bel et bien lieu le 29 mars 2019.** Dès lors se dessinent deux scénarios :
  - celui du **hard Brexit** (divorce sans accord) qui résulterait d'un rejet par le Parlement britannique de l'accord et de l'échec du gouvernement pour établir un nouveau plan dans les 21 jours suivant. **La probabilité d'un tel scénario est forte** et tant que l'incertitude n'est pas levée, les entreprises doivent se préparer à toutes les éventualités. Les mesures issues du plan de contingence seront certes utiles pour les entreprises, **mais elles ne pourront néanmoins se substituer aux préparatifs que chaque entreprise doit mettre en œuvre pour se préparer de la meilleure façon qui soit à un « no deal »** (voir à ce sujet le Guide Brexit pour les entreprises du Medef publié le 15 mars 2018). De son côté, le gouvernement français prévoit de légiférer par ordonnances pour prendre les mesures indispensables afin d'éviter des blocages physiques et techniques aux frontières, des interruptions de contrats ou des difficultés pour les Britanniques vivant en France et réciproquement. ;
  - celui du **soft Brexit** (divorce avec accord) qui résulterait d'un vote favorable du Parlement britannique et qui permettrait dès lors **l'ouverture d'une période de transition de 21 mois (du 30/03/2019 au 31/12/2020) pendant laquelle rien ne changerait pour les entreprises** (les quatre libertés de circulation - biens, capitaux, services et personnes - seraient conservées). Cette période offrira à chaque acteur le temps nécessaire pour mieux se préparer et s'adapter au Brexit.
- La saga Brexit est donc loin d'être terminée tant les incertitudes demeurent. En définitive, pour reprendre la formule de Michel Barnier (négociateur en chef de l'UE pour le Brexit), « *rien n'est convenu jusqu'à ce que tout soit convenu* ».

## Les brèves...

-  INSEE - **Climat des affaires en novembre 2018** : stabilité après la dégradation d'octobre, climat conjoncturel favorable
-  INSEE - **Chômage au sens du BIT, T3 2018** : 9,1% de la population active, -0,5 point sur un an
-  IFO - **Climat des affaires en novembre 2018** : troisième dégradation consécutive de l'indice général, perspectives défavorables

## Prévisions économiques

	France			Allemagne			Italie			Espagne			Royaume-Uni			
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	
Taux de croissance (%)	Commission (Nov 18)	2,2%	1,7%	1,6%	2,2%	1,7%	1,8%	1,6%	1,1%	1,2%	3,0%	2,6%	2,2%	1,7%	1,3%	1,2%
	Consensus (Oct 18)		1,6%	1,6%		1,9%	1,7%		1,1%	1,0%		2,7%	2,2%		1,3%	1,5%
Taux de chômage (% pop active)	Commission (Nov 18)	9,4%	9,0%	8,8%	3,8%	3,5%	3,2%	11,2%	10,7%	10,4%	17,2%	15,6%	14,4%	4,4%	4,3%	4,5%
Solde public (% du PIB)	Commission (Nov 18)	-2,7%	-2,6%	-2,8%	1,0%	1,6%	1,2%	-2,4%	-1,9%	-2,9%	-3,1%	-2,7%	-2,1%	-1,8%	-1,3%	-1,0%
Dette publique (% du PIB)	Commission (Nov 18)	98,5%	98,7%	98,5%	63,9%	60,1%	56,7%	131,2%	131,1%	131,0%	98,1%	96,9%	96,2%	87,4%	86,0%	84,5%

## Direction des études économiques

Contacts : [abenhamou@medef.fr](mailto:abenhamou@medef.fr) / [oredoules@medef.fr](mailto:oredoules@medef.fr)

**Information juridique importante :** la direction des études économiques s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication. Les opinions exprimées sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position du MEDEF ou de ses membres.